

ATTESTATION DE CONNAISSANCES(*) N° 31

Relative aux activités liées aux animaux de compagnie

(arrêté du 25 mars 2002 modifié relatif aux justificatifs de connaissances requis pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques)

Cette attestation de connaissances est délivrée après réussite à l'épreuve d'évaluation de connaissances, organisée le 17 décembre 2013 :

Par le centre d'évaluation : le CFAA du Lot - avenue de la Garenne - 46500 GRAMAT,
de l'établissement habilité : EPLEFPA ANIMAPOLE - La Vinadie - 46100 FIGEAC
(confère annexe I de l'arrêté du 25 mars 2002 modifié susvisé)

La présente attestation est délivrée à :

JANOTE Zuzanna, domicilié(e) à : Meillengo 31230 CASTELGAILLARD.

Né(e) le : 09/02/1961 à TABOR, REPUBLIQUE TCHEQUE

Pour l'obtention du Certificat de Capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques :

(conformément aux dispositions fixées par l'arrêté du 31 juillet 2012, relatif aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ainsi qu'aux modalités d'actualisation des connaissances du titulaire de ce certificat) :

**Chien
Chat**

Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques autres que les Chiens et les Chats

Fait à Toulouse
Le 14 JAN. 2014

Signature et cachet du :

Délégué Académique,
Chef du Service Régional de la Formation et du Développement,

Emmanuel DELMOTTE



(*) Cette attestation de connaissance ne vaut pas certificat de capacité